

<https://elbeuf.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article493>



L'autorité parentale

- Direction - Les relations avec les partenaires de l'école - Relations avec les parents d'élèves -

Date de mise en ligne : mardi 30 octobre 2018

Copyright © Éducation Nationale Elbeuf - Tous droits réservés

La préoccupation commune des parents et des personnels de l'éducation nationale est l'intérêt de l'enfant.

Le rôle des parents dans la scolarité de leur enfant est indispensable pour contribuer à sa réussite scolaire.

La coéducation, c'est-à-dire la collaboration étroite et la responsabilité partagée entre l'École et la famille dans l'éducation des enfants, est gage de leur épanouissement et de leur réussite scolaire

En effet, de bonnes relations entre l'École et les parents constituent un enjeu important pour l'éducation nationale, que l'exercice parental soit exercé conjointement ou par un seul parent, l'autre parent usant, dans cette hypothèse, d'un droit de surveillance.

D'une manière générale, les établissements scolaires doivent entretenir avec les deux parents, quelle que soit leur situation familiale, des relations de même nature, leur faire parvenir les mêmes documents, convocations, etc., et répondre pareillement à leurs demandes d'information ou de rendez-vous.

La division des affaires juridiques et du conseil a recensé les questions les plus fréquemment posées et les réponses qui y sont apportées.

Le « questions/réponses » que vous trouverez ci-joint est destiné à vous apporter une aide dans les différentes décisions que vous êtes amenés à prendre en matière notamment d'inscription, de scolarité ou d'orientation.